



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°214

CIRCULAIRE CHIMIE

LE 19 Septembre 2011

Les Patrons de la Chimie Suspendent les Négociations !

Le 14 septembre 2011 s'est tenue la sixième et dernière réunion concernant la Pénibilité au travail.

Après une demande collective de suspension de séance, **les 5 Organisations Syndicales, unanimes, ont réaffirmé leur exigence** à la chambre patronale d'insérer dans cet accord de branche les deux volets « Prévention et Réparation », afin d'acter un minimum de dispositions conventionnelles en terme de prévention et de réparation sur la Pénibilité au travail.

Or, les patrons de la Chimie, après plus de deux heures de discussion, nous ont avoué qu'ils n'avaient aucun mandat pour insérer dans cet accord la moindre mesure de Compensation !

En effet, **ce projet d'accord présenté par l'UIC n'est qu'une coquille vide et n'a nullement tenu compte des revendications communes des 5 Organisations Syndicales sur le volet Réparation**, revendiquées depuis le début des négociations.

Il aura fallu 8 suspensions de séance sur cette laborieuse journée et une quantité non négligeable de manœuvres politiciennes patronales visant à diviser l'unanimité syndicale, le tout dans un état d'esprit très provocateur, pour qu'au final l'UIC finisse par jeter l'éponge, **refusant de prendre à sa charge le financement de la Compensation sur la Pénibilité.**

A l'initiative de l'UIC, toutes les négociations sur le thème de la Pénibilité ont été suspendues dans la branche, en menaçant de renvoyer la négociation dans chaque entreprise avant la date butoir légale du 31 décembre 2011 fixée par la législation.





Aux propositions de mettre en place des dispositifs de Compensation, la Chambre Patronale répond : « *A l'exception des dispositifs de départ anticipé, la branche examine les mesures de Compensation qui pourraient être mises en œuvre dans les entreprises au vu de leurs situations* » (sic) !

Grace à l'esprit constructif de la délégation patronale, toutes les entreprises de la branche Chimie seront condamnées à mener dans l'urgence des négociations ou à élaborer un plan d'action pour s'exonérer des pénalités (1% de la masse salariale).

Moralité :

Tout le monde se rappelle des promesses gouvernementales de 2010 pour la négociation sur la Pénibilité, ainsi que des promesses de départs anticipés pour faire accepter l'allongement de la durée de cotisation et l'allongement de l'âge de départ à la retraite pour tous.

FORCE OUVRIÈRE ne se trompait pas en proposant aux autres que seule la grève générale interprofessionnelle jusqu'à satisfaction permettrait de défendre nos intérêts de salariés !

Dans les faits, chacun savait que cette contrepartie n'était qu'un leurre, preuve en est aujourd'hui : les patrons des branches Chimie, Caoutchouc... refusent en bloc le volet Compensation ! Nous sommes en plein « délires d'initiés » !!!

Conclusion :

Si « *l'intersyndicale officielle* »* avait rejoint la proposition de FORCE OUVRIÈRE d'une grève générale interprofessionnelle pendant le conflit des retraites plutôt que d'organiser des « grèves saute-moutons », nous n'en serions pas là.

A ce jour, la FÉDÉCHIMIE CGTFO invite l'ensemble des Organisations Syndicales, toutes branches confondues, à examiner ensemble les suites à donner à ce dossier, ce qui n'exclut pas toute initiative d'actions syndicales dans les entreprises où les négociations devront avoir lieu ;

ACTIONS QUE LA FÉDÉCHIMIE CGTFO SOUTIENDRA !

**Composition de l'intersyndicale officielle des grèves « saute-moutons » de 2010 :
CGT - CFDT - CFTC - CGC - SUD - FSU - UNSA*

ORGANE DE LA FEDECHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PETROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>